

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 29 Avril 2026

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

POINTE EN CRÉATION D'UNE PRIME COMMUNALE POUR L'OBTENTION D'UNE MENTION TRÈS BIEN AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET ET AU BACCALAURÉAT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences des communes en matière d'action sociale et de politique en faveur de la jeunesse ;

Vu les orientations de la commune en matière de soutien à la jeunesse et de promotion de la réussite Educative ;

Considérant que la commune souhaite encourager et valoriser l'excellence scolaire des élèves domiciliés sur son territoire ;

Considérant l'importance de reconnaître et de récompenser les efforts fournis par les jeunes dans leur parcours scolaire, notamment lors des examens nationaux ;

Considérant la volonté de renforcer le lien entre la commune et sa jeunesse à travers des actions concrètes de valorisation. Cette initiative vise à encourager l'excellence scolaire, à reconnaître l'investissement des élèves dans leur parcours éducatif et à renforcer le lien entre la commune et sa jeunesse.

Monsieur le Maire propose d'instaurer une prime communale attribuée comme suit :

- 150 euros pour les élèves ayant obtenu la mention Très Bien au diplôme national du brevet des collèges ;
- 300 euros pour les élèves ayant obtenu la mention Très Bien au baccalauréat.

Il propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la création d'une prime communale destinée aux élèves domiciliés sur la commune ayant obtenu la mention Très Bien au diplôme national du brevet des collèges ou au baccalauréat.
- De fixer le montant de cette prime à :
 - 150 euros pour le diplôme national du brevet des collèges ;
 - 300 euros pour le baccalauréat.
- De l'autoriser à définir les modalités pratiques d'attribution et de versement de cette prime.
- Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la création d'une prime communale destinée aux élèves domiciliés sur la commune ayant obtenu la mention Très Bien au diplôme national du brevet des collèges ou au baccalauréat.
- De fixer le montant de cette prime à :
 - 150 euros pour le diplôme national du brevet des collèges ;
 - 300 euros pour le baccalauréat.

- D'autoriser Monsieur le Maire à définir les modalités pratiques d'attribution et de versement de cette prime.

006-210600060-20260429-18_04_2026-DE
Reçu le 07/05/2026

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,
Pascal BONSIGNORE